



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

6079/05 (Presse 20)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2639ème session du Conseil

Éducation, jeunesse et culture

Bruxelles, le 21 février 2005

Présidentes **Mme Mady DELVAUX-STEHRÉS**,
Ministre de l'éducation nationale et de la formation
professionnelle, et
Mme Marie-Josée JACOBS,
Ministre de la famille et de l'intégration et ministre de
l'égalité des chances
du Luxembourg

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 285 8716 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026
press.office@consilium.eu.int <http://ue.eu.int/Newsroom>

6079/05 (Presse 20)

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a adopté des contributions qui seront transmises au Conseil Européen des 22-23 mars 2005 en vue de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION	6
-----------------	---

- | | |
|--|----|
| – Contribution au Conseil européen de printemps sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne - Conclusions du Conseil..... | 6 |
| – Efficacité et équité des systèmes d'éducation européens | 13 |

JEUNESSE.....	15
---------------	----

- | | |
|--|----|
| – Contribution au Conseil européen de printemps sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne - Conclusions du Conseil..... | 15 |
|--|----|

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

- | | |
|--|----|
| – Recyclage d'emballages - Élargissement | 19 |
|--|----|

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://ue.eu.int>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les Gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique :

M. Frank VANDENBROUCKE

Ministre Vice-président du Gouvernement flamand et
Ministre flamand de l'emploi, de l'enseignement et de la
formation

Mme Isabelle WEYKMANS

Ministre de la culture et des médias, de la protection des
monuments, de la jeunesse et des sports (Communauté
germanophone)

République tchèque :

Mme Alena ŠTĚRBOVÁ

Vice-ministre de l'enseignement, de la jeunesse et des
sports

Danemark :

M. Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN

Représentant permanent adjoint

Allemagne :

M. Wolf-Michael CATENHUSEN

Secrétaire d'Etat, Ministère de l'éducation et de la
recherche

M. Peter RUHENSTROTH-BAUER

Secrétaire d'Etat, Ministère fédéral de la famille, des
personnes âgées, de la condition féminine et de la jeunesse

Estonie :

M. Toivo MAIMETS

Ministre de l'éducation et des sciences

Grèce :

M. Andreas KARAMANOS

Secrétaire général

Espagne :

Mme María Jesús SANSEGUNDO GÓMEZ DE CADIÑANOS

Ministre de l'éducation et des sciences

France :

M. François FILLON

Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche

M. Jean-François LAMOUR

Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Irlande :

Mme Sile DE VALERA

Ministre adjoint ("Minister of State") au ministère de
l'éducation et des sciences, chargé de la formation des
adultes, de la jeunesse et de la lutte contre le handicap
éducatif

Italie :

Mme Valentina APREA

Secrétaire d'Etat à l'éducation, à l'université et à la
recherche

Mme Grazia SESTINI

Secrétaire d'Etat au travail et aux politiques sociales

Chypre :

M. Pefkios GEORGIADES

Ministre de l'enseignement et de la culture

Lettonie :

Mme Ina DRUVIETE

Ministre de l'éducation et des sciences

Lituanie :

M. Remigijus MOTUZAS

Ministre de l'éducation et des sciences

Mme Violeta MURAUSKAITE

Sous-secrétaire d'Etat, Ministère de la sécurité sociale et
du travail

Luxembourg :

Mme Mady DELVAUX-STEHRÉS

Ministre de l'éducation nationale et de la formation
professionnelle

Mme Marie-Josée JACOBS

Ministre de la famille et de l'intégration, ministre de
l'égalité des chances

Hongrie :

Mme Kinga GÖNCZ

Ministre de la jeunesse, de la famille et de l'égalité des chances

Représentant permanent adjoint

M. Egon DIENES-OEHM

Malte :

M. Louis GALEA

Ministre de l'éducation, de la jeunesse et de l'emploi

Pays-Bas :

Mme Maria van der HOEVEN

Ministre de l'enseignement, de la culture et des sciences

Mme Clementia Ignatia Johanna Maria ROSS-van DORP

Secrétaire d'État aux affaires sociales et à l'emploi

Autriche :

Mme Elisabeth GEHRER

Ministre fédéral de l'éducation, des sciences et de la culture

Secrétaire d'Etat

M. Sigisbert DOLINSCHKEK

Pologne :

Mme Ewa SYNOWIEC

Représentant permanent adjoint

Portugal :

M. Pedro de SAMPAIO NUNES

Secrétaire d'État aux sciences et à l'innovation

Slovénie :

M. Milan ZVER

Ministre de l'éducation et des sports

Slovaquie :

M. Martin FRONC

Ministre de l'éducation

Finlande :

Mme Tuula HAATAINEN

Ministre de l'éducation

Mme Nina VASKUNLAHTI

Représentant permanent adjoint

Suède :

Mme Lena HALLENGREN

Ministre au Ministère de l'éducation et de la culture, chargé de la petite enfance, de la jeunesse et de la formation des adultes

Représentant permanent adjoint

Mme Ingrid HJELT AF TROLLE

Royaume-Uni :

M. Ivan LEWIS

Secrétaire d'État ("Parliamentary Under-Secretary of State") chargé de la qualification et de la formation professionnelles

Commission :

M. Ján FIGEL

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**ÉDUCATION**

- *Contribution au Conseil européen de printemps sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne - Conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

"LE CONSEIL,

vu

1. le nouvel objectif stratégique fixé pour l'Union européenne par le Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 et réaffirmé par le Conseil européen de Stockholm des 23 et 24 mars 2001, qui est de faire de l'UE "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable" qui s'accompagne "d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale",
2. la contribution substantielle de l'apprentissage tout au long de la vie, couvrant toutes les formes d'apprentissage et tous les niveaux et toutes les dimensions de l'éducation et de la formation, à la réalisation de l'ensemble de ces objectifs et du développement durable, comme l'a reconnu le Conseil européen de Lisbonne lui-même,
3. le fait qu'environ 33 millions de personnes soient privées d'emploi dans l'Union européenne; la population active de l'Europe est vieillissante et 32 % de la population en âge de travailler (soit 78 millions de personnes) est peu qualifiée, alors que, au cours des cinq prochaines années, 15 % seulement des nouveaux emplois seront destinés à des personnes ayant une éducation de base et 50 % des nouveaux emplois exigeront des qualifications élevées,
4. les progrès réalisés, notamment dans le cadre du programme de travail "Éducation et formation 2010" aux niveaux national et européen,
5. la communication de la Commission au Conseil européen du printemps 2005 ("Travailler ensemble pour la croissance et l'emploi - Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne") et la nécessité de recenser les domaines dans lesquels le Conseil européen pourrait préconiser l'accomplissement de nouveaux progrès,

SOULIGNE QUE:

6. La société de la connaissance est essentielle à la stratégie de Lisbonne. Le rôle joué par l'éducation et la formation est par conséquent primordial, car elles fournissent la base de compétences et le potentiel créatif indispensables.
- Les objectifs fixés à Lisbonne en matière de compétitivité et de croissance économique ne peuvent être atteints que si les jeunes arrivant sur le marché de l'emploi possèdent les compétences nécessaires acquises grâce à une éducation et à une formation de qualité tenant compte de l'évolution de la société.
 - Des investissements plus efficaces dans l'éducation et la formation entraînent en général une augmentation significative du produit national d'un pays et contribuent au revenu futur des apprenants.
 - Une amélioration qualitative de l'éducation et de la formation ainsi qu'une amélioration de l'accès et un accroissement de la participation permettent non seulement à un nombre croissant de personnes d'assurer leur développement personnel, mais contribuent également à une croissance économique durable, à la cohésion sociale et à une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi.
 - L'augmentation de la participation et du taux de succès dans l'éducation et la formation initiales aura un effet bénéfique sur la qualité de la main d'œuvre, améliorera l'employabilité des personnes et entraînera par conséquent une baisse des dépenses publiques.
 - Le secteur de l'enseignement supérieur, de par sa situation au croisement de la recherche, de l'éducation et de l'innovation, est déterminant pour la compétitivité de l'Union européenne.
 - Aucune économie avancée ne peut subsister sans une mise à niveau continue des compétences des personnes, indépendamment de leur âge. L'apprentissage tout au long de la vie est par conséquent primordial et doit être encouragé dans tous les États membres. Il relève le niveau général de compétence de la population active, permettant ainsi aux personnes de s'adapter à l'évolution rapide des besoins du marché de l'emploi et aux nouvelles technologies et améliorant les conditions en matière de mobilité professionnelle et géographique. À cet égard, il est essentiel d'assurer à tous une formation de base aux TIC (culture numérique).
7. En ce qui concerne la croissance durable et "l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi", l'éducation et la formation servent de base à la création d'emplois de meilleure qualité et au maintien de la croissance. Cela est d'autant plus vrai dans les sociétés et les économies fondées sur la connaissance.

- Une amélioration quantitative de l'emploi ne peut découler que d'une croissance économique plus soutenue, à plus forte intensité d'emploi, ce qui suppose que la main d'œuvre possède les compétences et les aptitudes requises par les entrepreneurs et les entreprises.
 - Une amélioration qualitative de l'emploi suppose un niveau de compétence plus élevé du travailleur, lequel implique un développement personnel plus important à tous les niveaux de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, compte tenu de l'évolution démographique. L'éducation et la formation, ainsi que l'éducation non formelle et informelle, constituent des moyens d'y parvenir.
 - L'éducation et la formation sensibilisent les jeunes à la dimension environnementale et les aident à comprendre qu'une croissance économique durable, tout en répondant aux besoins des générations actuelles, ne doit pas porter atteinte à ceux des générations futures.
8. En ce qui concerne la question d'une "plus grande cohésion sociale", l'éducation et la formation favorisent la compréhension et la tolérance. En outre, elles offrent à tous un départ plus équitable dans la vie.
- L'éducation dès le plus jeune âge offre les meilleures chances de développer les aptitudes sociales des enfants, de les préparer au monde de plus en plus multiculturel dans lequel nous vivons et, en particulier, de mieux préparer à l'école les enfants défavorisés.
 - L'éducation à la citoyenneté, entendue au sens le plus large, comprenant les possibilités de participer à la société civile, constitue un moyen supplémentaire de combattre l'exclusion culturelle et sociale et de favoriser l'intégration des jeunes ainsi que des personnes ayant des besoins particuliers dans la société.

RAPPELLE QUE:

9. Conformément aux conclusions de Lisbonne, le Conseil a approuvé un programme de travail cohérent et intégré, qui s'intitule à présent "Éducation et formation 2010". Dans leur rapport intermédiaire conjoint adressé au Conseil européen et adopté en février 2004, le Conseil et la Commission ont mis l'accent sur trois domaines prioritaires dans lesquels de nouvelles mesures doivent être prises sans tarder:
- concentrer les réformes et les investissements dans les domaines clés pour la société de la connaissance;
 - faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité;
 - créer un espace européen de l'éducation et de la formation.

10. Des accords ont été dégagés en ce qui concerne Europass ainsi que sur d'autres questions clés telles que l'identification et la validation de l'éducation non formelle et informelle, la garantie de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et l'orientation professionnelle tout au long de la vie. La priorité devrait désormais être accordée à la mise en œuvre de ces accords au niveau national. Les priorités futures pour les réformes et l'investissement dans l'EFP sont définies dans les conclusions du Conseil adoptées le 15 novembre 2004, qui ont servi de base au communiqué de Maastricht adopté le 14 décembre 2004.
11. Sous l'impulsion du processus de Bologne, certains progrès ont été réalisés en matière d'encouragement à la réforme des cursus de l'enseignement supérieur dans toute l'Europe. En outre, le programme Erasmus Mundus a été adopté en décembre 2003 pour promouvoir dans le monde entier l'image de l'UE en tant que centre d'excellence dans le domaine de l'enseignement. Toutefois, davantage de mesures et de soutien de la part de l'UE permettraient aux institutions d'enseignement supérieur de jouer le rôle clé qui leur revient dans la réalisation des objectifs de Lisbonne.
12. Afin de suivre les progrès accomplis dans le cadre du programme de travail, le Conseil a adopté en mai 2003 un certain nombre de critères de référence pour l'ensemble de l'UE. Ils sont de la plus haute importance pour la stratégie de Lisbonne et devraient par conséquent être réalisés d'ici 2010.
13. Au niveau national, la modernisation des systèmes d'éducation et de formation est en cours, mais il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre les réformes qui s'imposent.

RECOMMANDE CE QUI SUIT:

14. Dans le cadre de l'élaboration du prochain rapport conjoint du Conseil et de la Commission, qui sera transmis au Conseil européen en 2006, de nouvelles mesures seront adoptées au niveau européen et national, compte tenu de l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, conformément aux axes prioritaires du programme de travail "Éducation et formation 2010", qui ont été définis dans le rapport intermédiaire conjoint de 2004, notamment en ce qui concerne les actions visant au développement du capital humain:
 - Concentrer les réformes et les investissements dans les domaines clés pour la société de la connaissance:
 - atteindre l'objectif fixé à Lisbonne d'accroître fortement l'investissement public et privé dans l'éducation et la formation et de l'utiliser de manière efficace;
 - développer une culture de l'excellence ainsi que des systèmes d'évaluation et veiller à ce que les systèmes d'éducation et de formation de l'UE deviennent une référence mondiale en matière de qualité;

- améliorer la gouvernance au niveau national en y associant tous les acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux, et en améliorant la coordination entre les autorités publiques compétentes;
- renforcer les synergies et la complémentarité entre l'éducation et d'autres domaines d'action tels que l'emploi, la recherche et l'innovation et la politique macro-économique.

– Faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité:

Les stratégies nationales en matière d'apprentissage tout au long de la vie devraient viser à ce que tous les citoyens acquièrent les compétences clés qui leur sont nécessaires dans une société de la connaissance et à ce que des environnements d'apprentissage ouverts, attrayants et accessibles soient créés. Les mesures ci-après, parmi d'autres, peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs:

- multiplier les possibilités en matière d'apprentissage tout au long de la vie, par exemple par le biais de la formation à distance, notamment en recourant aux TIC;
- stimuler la demande en matière d'apprentissage tout au long de la vie par le biais de mesures permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale;
- définir des modèles de répartition des coûts de la formation continue (employeurs, employés et service public);
- élaborer des stratégies nationales visant entre autres à combler la disparité existant actuellement en matière d'accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie entre les grandes et les petites entreprises ainsi qu'entre les personnes hautement et faiblement qualifiées;
- adopter le futur programme d'action intégré dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie.

– Créer un espace européen de l'éducation et de la formation:

- Renforcer la méthode ouverte de coordination, par exemple:
 - en travaillant dans le cadre de groupes d'"apprentissage en équipe", permettant aux États membres de se concentrer sur leurs domaines prioritaires;

- en améliorant le contenu, la précision et la fiabilité des statistiques en matière d'éducation et de formation;
 - en définissant des indicateurs dans de nouveaux domaines et en les rendant opérationnels, comme le prévoit le rapport intermédiaire conjoint, y compris l'indicateur de compétence linguistique demandé par le Conseil européen de Barcelone en mars 2002.
- Adopter des points de référence communs au niveau européen dans des domaines tels que les compétences clés et la formation des enseignants et des formateurs.
 - Renforcer le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et améliorer, d'une part, la qualité de l'enseignement supérieur en vue de le rendre plus attrayant au niveau international et, d'autre part, la mobilité des étudiants et du personnel.
 - Améliorer la synergie et la complémentarité entre l'enseignement supérieur et la recherche pour stimuler l'innovation et l'emploi par le biais de la mobilité des jeunes chercheurs et de la mise en réseau des centres d'excellence.
 - Mettre en place d'ici fin 2006 un cadre européen des qualifications servant de référence commune à la fois pour l'EFP et pour l'enseignement général (secondaire et supérieur) et s'appuyant sur les compétences et les acquis pédagogiques.

INVITE LE CONSEIL EUROPÉEN:

15. à réaffirmer que l'apprentissage tout au long de la vie constitue et restera une condition sine qua non pour atteindre les objectifs de Lisbonne. À ce sujet, la mise en œuvre réussie du programme de travail "Éducation et formation 2010" est essentielle à la fois pour développer la connaissance et l'innovation et pour améliorer l'emploi sur le plan quantitatif et qualitatif;
16. à mettre à profit la dynamique de l'examen à mi-parcours en donnant la priorité à:
 - la mise en place, d'ici 2006, de stratégies cohérentes et complètes en matière d'apprentissage tout au long de la vie dans les États membres, englobant tous les niveaux et toutes les dimensions de l'éducation et de la formation pour développer les aptitudes et les compétences requises, avec la participation de tous les acteurs concernés;

- la promotion de l'excellence à tous les niveaux des systèmes d'éducation et de formation, en vue de soutenir l'emploi et la croissance, ainsi que la cohésion sociale;
 - la mise en œuvre dans les États membres du programme de travail "Éducation et formation 2010", y compris en ce qui concerne l'augmentation nécessaire et l'utilisation plus efficace de l'investissement dans l'éducation et la formation;
 - un renforcement de la coopération européenne en matière d'éducation et de formation afin d'encourager et d'appuyer les réformes, notamment par le biais
 - d'un apprentissage en équipe qui corresponde mieux aux besoins des États membres;
 - d'une amélioration de la qualité du suivi des progrès réalisés;
 - d'une contribution accrue de l'EFPP, de l'enseignement supérieur et de la recherche à la stratégie de Lisbonne;
 - de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un cadre européen des qualifications;
17. à appeler le Conseil "Éducation, jeunesse et culture" à contribuer au suivi des volets relevant de sa compétence, soit l'éducation et la formation, dans le cadre des mécanismes d'établissement de rapports de la stratégie de Lisbonne;
18. à inclure l'initiative d'un pacte européen pour la jeunesse dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, afin de promouvoir une génération de jeunes Européens exerçant des emplois de qualité, ayant un niveau d'études plus élevé et suivant une formation pour améliorer leur adaptabilité, et à définir des orientations pour l'élaboration de mesures concrètes à cette fin dans le cadre du programme de travail "Éducation et formation 2010" et des programmes existants.

– *Efficacité et équité des systèmes d'éducation européens*

Le Conseil a tenu un débat sur les thèmes de l'efficacité et de l'équité des systèmes éducatifs nationaux, reconnus comme faisant partie des éléments essentiels de la dimension "Education et Formation"¹ de la stratégie de Lisbonne.²

Préalablement, MM. Marc Demeuse, de l'Université de Mons-Hainaut, et Ludger Wössman, de l'Université de Munich, ont été invités à présenter les résultats de leurs études sur ces sujets.

M. Wössman a défendu la complémentarité de deux mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité des systèmes d'éducation européens: l'autonomie scolaire ou la décentralisation des prises de décision - avec tous les avantages qu'apporte une meilleure connaissance des problèmes au niveau local-, complétée par un système d'évaluation externe, comme incitation à une meilleure performance des élèves et de leurs écoles.

L'exposé de M. Demeuse avait pour objet de donner un aperçu du niveau d'équité à l'école dans les pays européens et de fournir des outils adéquats - des indicateurs scientifiquement reconnus et validés au niveau international - afin d'évaluer ce niveau.

Le débat qui s'en est suivi était centré sur les aspects suivants:

- Les facteurs structurels garantissant l'efficacité et l'équité qui peuvent être relevés dans les systèmes éducatifs nationaux

¹ Voir JO C 142 du 14.6.2002, p. 1.

² L'Union s'est fixé en mars 2000 (voir conclusions du Conseil européen de Lisbonne, doc. 100/1/00) l'objectif de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

- L'évaluation du fonctionnement des systèmes éducatifs sur le plan de l'équité. L'utilisation des résultats de ces évaluations.
- Les formes de garantie de la qualité susceptibles d'accroître la responsabilisation et d'améliorer l'efficacité et l'équité dans les écoles.

Ce fut l'occasion pour les délégations de partager leurs expériences dans les domaines de l'efficacité et de l'équité, consensuellement reconnus comme objectifs essentiels.

Les délégations ont pu prendre connaissance de certains exemples de bonnes pratiques adoptées dans d'autres États Membres, dont elles pourront s'inspirer, tout en tenant compte des spécificités et traditions de leurs systèmes respectifs.

Les délégations ont exprimé leur souhait de poursuivre ultérieurement leur réflexion sur ces sujets.

JEUNESSE– ***Contribution au Conseil européen de printemps sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne - Conclusions du Conseil***

En vue de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'importance du rôle des jeunes pour la réalisation des objectifs de Lisbonne.

À ce propos, les délégations ont, en particulier, fait mention dans leurs interventions des aspects suivants:

- la reconnaissance des changements démographiques, qui justifient une nouvelle focalisation des politiques sur les jeunes;
- les initiatives récemment lancées au niveau national, qui tiennent compte des intérêts spécifiques des jeunes;
- l'importance d'établir des priorités en faveur des jeunes dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, la formation ou la conciliation de la vie familiale et professionnelle.
- dans ce contexte, l'importance accrue d'assurer la consultation et la participation la plus large possible des jeunes concernant les décisions qui les respectent.

Le Conseil s'est félicité de l'initiative de création d'un Pacte européen pour la jeunesse, prévu dans la communication de la Commission: "*Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi - un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne*" (5990/05) et à intégrer dans le cadre de la stratégie de Lisbonne telle que revue à mi-parcours par le Conseil européen de printemps. La Commission soumettra prochainement des propositions qui concrétiseront cette initiative.

Le Conseil a notamment adopté les conclusions suivantes :

"LE CONSEIL,

tenant compte

1. de l'objectif, fixé par le Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 et réaffirmé par le Conseil européen de Stockholm des 23 et 24 mars 2001, de faire de l'Union européenne "*l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale*";
2. du livre blanc intitulé "Un nouvel élan pour la jeunesse en Europe", adopté par la Commission le 21 novembre 2001, qui constate que "*Cette stratégie fixe de nouveaux objectifs pour différentes politiques qui sont étroitement liées à la jeunesse, telles que l'éducation, l'emploi, l'insertion sociale, l'information et la société civile*";

3. de la résolution du conseil du 27 juin 2002 adoptant, sur la base du livre blanc susmentionné, la méthode ouverte de coordination comme nouveau cadre pour la coopération dans le domaine de la jeunesse et proposant d'inclure la dimension "jeunesse" dans d'autres politiques et programmes;
4. des conclusions du Conseil européen réuni les 4 et 5 novembre 2004, qui prend acte de la lettre des chefs d'État ou de gouvernement de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Suède soulignant le rôle important que jouent les facteurs démographiques dans le développement économique et social de l'Europe, et préconisant l'élaboration d'un "Pacte européen pour la jeunesse";
5. de la communication de la Commission au Conseil européen du printemps 2005 ("Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi - Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne"), sur l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, qui constate qu'il "*nous faut forger une conception de la société pouvant intégrer aussi bien les populations vieillissantes que les jeunes générations*", et qui souligne "*la nécessité d'une action urgente*".

SOULIGNE

6. l'importance que revêt l'optique de la jeunesse dans la stratégie de Lisbonne, compte tenu de l'évolution démographique, économique, sociale et politique de l'Union européenne, et notamment du vieillissement de sa population;
7. l'apport que la capacité d'innovation, l'esprit d'initiative et d'entreprise, la mobilité et la capacité d'intégration multiculturelle de la jeunesse représentent en termes de compétitivité, de croissance durable et de cohésion sociale;
8. l'intérêt d'une politique concertée, cohérente et transversale axée sur les jeunes;
9. la pertinence, dans ce contexte, du livre blanc sur la jeunesse, notamment de la méthode ouverte de coordination et de l'inclusion de la dimension "jeunesse" dans d'autres politiques, ainsi que la nécessité de renforcer les synergies et la complémentarité entre les différentes politiques et les différents programmes concernant les jeunes;
10. qu'une meilleure compréhension de la jeunesse et des conditions de vie des jeunes est indispensable pour pouvoir définir des mesures qui encourageront efficacement les jeunes à exploiter au mieux leur potentiel;
11. que, si l'on veut que la stratégie de Lisbonne soit couronnée de succès, il faut qu'elle soit soutenue par les jeunes.

PARTAGE

12. dans ce contexte, la conviction exprimée par la Commission que la stratégie de Lisbonne se doit de "*veiller à ce que les réformes proposées contribuent à donner une première chance aux jeunes et à leur apporter les compétences dont ils auront besoin tout au long de leur vie*";
13. le souci exprimé par la Commission, dans sa communication au Conseil européen du printemps 2005, de cibler les jeunes dans le cadre de certains domaines clés, comme l'emploi, la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, l'investissement dans le capital humain et la recherche et développement.

ESTIME QUE

14. en s'appuyant sur les instruments et mécanismes existants, il conviendrait d'intégrer réellement une telle approche ciblée sur les jeunes dans les politiques visées par la stratégie de Lisbonne;
15. les efforts spécifiques en faveur des jeunes doivent tenir compte du défi de l'égalité entre hommes et femmes et s'appliquer aussi aux jeunes moins favorisés, ceci notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'intégration sociale et de la mobilité;
16. la participation active des jeunes à la société est à la fois un objectif et une méthode garantissant l'adhésion des citoyens européens aux objectifs de Lisbonne et contribuant au développement personnel des jeunes, à leur intégration sociale et à la cohésion sociale en général. De ce fait, elle constitue un facteur supplémentaire de réussite de la stratégie de Lisbonne.

INVITE LE CONSEIL EUROPÉEN À

17. inclure, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne et des débats sur la communication de la Commission au Conseil européen de printemps, l'initiative d'un Pacte européen pour la jeunesse, englobant notamment les domaines de l'emploi, la cohésion sociale, l'éducation, la formation, la mobilité ainsi que la conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle;

18. définir des orientations relatives aux mesures concrètes nécessaires à la mise en œuvre de cette initiative dans tous les secteurs concernés;
19. prendre acte de l'intention de la Commission d'adopter une communication sur cette initiative;
20. confier à la Commission et aux États membres la tâche d'associer pleinement à cette démarche les jeunes et les organisations de jeunes, entre autres par le truchement du "Forum européen de la jeunesse";
21. assurer le suivi de la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse par l'intermédiaire des mécanismes d'établissement de rapports de la stratégie de Lisbonne, et demander au Conseil (Éducation, Jeunesse et Culture) de participer au suivi des aspects qui relèvent de sa compétence."

AUTRES POINTS APPROUVÉS**ENVIRONNEMENT****Recyclage d'emballages - Élargissement**

Le Conseil a adopté une directive fixant les délais de réalisation, dans les États Membres ayant adhéré à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, des nouveaux objectifs prévus par la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages³ (*PE-CONS 3601/05*).

³ Directive 94/62/CE (JO L 365 du 31.12.1994, p. 10, telle que modifiée par la directive 2004/12/CE (JO L 47 du 18.2.2004, p. 26).